



## **EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 35 604 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du rapport du comité consultatif mandaté par le gouvernement du Québec pour mieux encadrer les boissons énergisantes caféinées en 2023, incluant notamment l'interdiction de la vente de ce type de boissons aux mineurs, tel qu'appuyé par la Direction de la santé publique du Québec;

**CONSIDÉRANT** les risques importants à la santé qui proviennent de la consommation de boissons énergisantes caféinées, incluant la tachycardie, l'hypertension, l'agitation et même des convulsions tels que documentés par l'INSPQ, incluant une vulnérabilité particulière chez les mineurs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'interaction entre les boissons énergisantes caféinées et certains médicaments peut entraîner des effets graves sur la santé, comme en témoignent des signalements transmis au programme Canada Vigilance, tel que le décès tragique de Zachary Miron, âgé de 15 ans, en janvier 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**une grande proportion de Québécois ont manifesté être en faveur d'une interdiction de la vente de boissons énergisantes caféinées aux personnes mineures selon un sondage de l'Association pour la santé publique du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs juridictions ont déjà adopté des mesures similaires, notamment l'Angleterre et la Norvège, qui ont interdit la vente de boissons énergisantes aux moins de 16 ans, ainsi que la Lettonie et la Lituanie, qui interdisent la vente à l'ensemble des mineurs.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

- d'interdire la vente et la distribution de boissons énergisantes caféinées chez les jeunes de moins de 16 ans; et
- d'envisager l'extension de cette interdiction à tous les mineurs.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

**Guillaume Cliche-Rivard  
Député de Saint-Henri-Sainte-Anne**

**6 mai 2026**

**Date de signature de l'extrait**